

49 - Fourniture de matériels électriques (mâts, lampes, lanternes, candélabres, crosses, câbles et accessoires) - Passation d'un marché public

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Dans le cadre de leur activité d'entretien, de réparation, d'extension ou de renouvellement dans le domaine électrique et principalement celui de l'éclairage public, il est nécessaire d'approvisionner les services municipaux concernés en fournitures diverses.

Une consultation doit être lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mâts, lampes, lanternes, candélabres, crosses, câbles et accessoires.

Cette consultation prendra la forme d'un marché à bons de commande multi-attributaire (au minimum 3, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) d'une durée ferme de 2 ans, à compter de sa notification, sans montant minimum ni maximum.

Le marché sera décomposé en deux lots :

- lot 1 : Câbles, appareillages de protection et de commandes

Ce lot comprendra tout ce que relève du câblage avec les accessoires correspondants.

- lot 2 : Matériel d'éclairage

Ce lot comprendra les mâts, lampes, lanternes, sources, candélabres, crosses.

L'estimation du montant du marché sur sa durée totale de 2 ans est de 1 500 000 € HT.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

«M. LE MAIRE : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.